

blé le 15, & a arrêté « Qu'il seroit fait régître  
de la réponse du Roi, & que la Cour conti-  
nueroit de vaquer à ses fonctions ordinaires,  
sans se départir de ses Arrêts & Arrêtés. »

Le 17. il y eut encore assemblée des Chambres du Parlement, pour la dénonciation de deux nouveaux refus de Sacremens, l'un qui a été fait par l'Evêque d'Amiens à une fille fort âgée, & l'autre par le Curé de Joigny : elles demeurèrent assemblées pendant sept heures de suite. Les vacances de la Pentecôte les ont depuis interrompues jusqu'au 2. de Juin lendemain de la Fête-Dieu. Dans cet interval il s'est tenu chez l'Archevêque de Paris, plusieurs assemblées d'Evêques, avec la permission du Roi, concernant les affaires du Clergé avec le Parlement, & Sa Majesté a aussi nommé les Commissaires Ecclésiastiques & Séculiers pour la commission dont il est fait mention dans sa réponse au Parlement que nous venons de rapporter. Les Ecclésiastiques sont, les Cardinaux de la Rochefoucault & de Rohan-Soubise, l'Archevêque de Rouen & l'Evêque de Laon. On croit que le Cardinal de Tencin Archevêque de Lyon, les Archevêques de Paris, & de Sens, l'Evêque de Senes, l'Evêque d'Amiens & l'ancien Evêque de Mirepoix seront aussi de cette commission. Quant aux Séculiers qu'on nomme jusqu'à présent ce sont Mr. Joly de Fleury, ancien Procureur Général, & Mrs. de la Grandville, Dauriac & Trudaine, Conseillers d'Etat.

Cette Commission examinera les affaires, & donnera ses avis au Roi, qui fera ensuite exécuter ses ordres; elle n'étoit pas encore commencée le 15. Juin. Avant d'en pouvoir rapporter quelque chose, nous rapporterons, que par un